

FICHE SIGNALÉTIQUE ET INFORMATIVE

L'information contenue dans cette fiche est fournie seulement aux fins de conformité à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ne doit être utilisée à aucune autre fin. À la date de préparation, ce produit ne contenait aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de déclaration en vertu de l'article 3/3 de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) de 1986 et du titre 40 du Code of Federal Regulations (CFR), partie 372.

Section 1 – Fournisseur

DISTRIBUTIONS SOLIDA INC.
480, rang Saint-Antoine
Saint-Ferréol-les-Neiges, QC, GOA 3R0
CANADA
www.solida.ca
Tel.: 418-826-0900
info@solida.ca

Section 2 – Identification du produit (*noms commerciaux et synonymes, le cas échéant*)

Attractif - Appât liquide pour Drosophiles, mouches et guêpes

Liquide rouge foncé, naturel et non toxique. Il dégage une odeur forte et sucrée. Pour utilisation avec le piège Dôme et d'autres pièges à insectes.

Section 3 – Ingrédients dangereux

Note : Ce produit ne répond pas à la définition de matière dangereuse énoncée dans 29 CFR, partie 1910.1200 (OSHA). Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont fournis à titre indicatif seulement, car le produit ne contient aucun composant toxique.

Section 4 – Propriétés physiques

Apparence :	Liquide clair rouge foncé
Odeur :	Forte et sucrée
Point d'ébullition :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Densité :	1,18 à 1,20 g/ml – Indice de réfraction (20 °C)

Toxicité :	Non toxique
Autres données :	Teneur en muscalure : 0,025 %

Section 5 – Risque d'incendie et d'explosion

Sans objet

Section 6 – Réactivité

Stabilité :	Stable à une pression et à des températures normales. Ne présente aucun risque de réactivité important.
Incompatibilité :	Aucune connue, éviter les oxydants forts
Polymérisation :	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira
Décomposition :	Monoxyde de carbone formé par combustion

Section 7 – Déversements, fuites et élimination

Déversement ou fuite :	En cas de déversement, utiliser un absorbant standard, comme du sable, de la sciure, de la vermiculite, etc.
Méthode d'élimination des déchets :	Incinérer ou éliminer dans un site d'enfouissement sanitaire conformément aux règlements municipaux

Section 8 – Précautions particulières pour l'entreposage

Manutention et entreposage :	Garder les récipients fermés et les entreposer dans un endroit frais et sec
-------------------------------------	---

Section 9 – Renseignements sur la protection personnelle

Ventilation :	Ventilation locale
Protection respiratoire :	s/o
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité anti-éclaboussures
Gants :	Gants résistants à l'eau et à l'huile
Autre équipement de protection :	Tenue de protection standard

Section 10 – Risques pour la santé

Détermination des risques pour la santé :	Les données n'indiquent AUCUN RISQUE CONNU POUR LA SANTÉ
Exposition par inhalation :	Ne pas inhaler
Exposition par contact cutané :	Éviter le contact cutané
Exposition par absorption cutanée :	Aucun effet connu
Exposition par contact oculaire :	Éviter le contact oculaire
Exposition par ingestion :	Ne pas avaler

Surexposition aiguë :	Aucune donnée
Surexposition chronique :	Aucune donnée

Section 11 – Procédure d'urgence et premiers soins

Inhalation :	En cas d'inhalation, emmener la victime à l'air frais
Peau :	Enlever tout vêtement contaminé et laver la région touchée à l'eau
Yeux :	Laver les yeux à grande eau pendant 10 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir une aide médicale.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche à l'eau. Obtenir de l'aide médicale immédiatement.

LES ÉNONCÉS PRÉSENTÉS DANS CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS AU MEILLEUR DE NOTRE CAPACITÉ ET SONT CONSIDÉRÉS COMME FIABLES. ILS SONT TOUTEFOIS FOURNIS SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, ET NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX PERTES, AUX PRÉJUDICES OU AUX FRAIS, DIRECTS OU INDIRECTS, DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION.

Date de préparation/révision : le 16 janvier 2022